

Comment Adhérer en ligne pour un mineur

Sur la page « Adhésions » du site du Club alpin du Pays de Flers <http://club-alpin-flers.fr>
 Vers le bas de la page, vous avez

- Adhérer directement en ligne sur le site de la fédération <https://extranet-clubalpin.com>

En cliquant sur le lien,
 vous arrivez à une feuille

d'inscription sur le site de la fédération.

Faire deux inscriptions séparées pour inscrire des frères ou sœurs.

Dès que vous mettez la date de naissance de votre enfant mineur, la feuille se transforme en celle qui est ici.

Les tarifs se modifient au fur et à mesure et permettent de contrôler vos choix.

Cocher les activités pratiquées au club

Cocher obligatoirement les cases 1 et 3

Choisir la case à cocher après avoir lu le questionnaire de santé

Cocher les deux cases après avoir lu le texte.
 En cochant cette case, vous choisissez, en connaissance de cause , de ne pas prendre l'assurance individuelle.
La case précédente se décoche.

Décocher si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue.

A cocher pour les inscrits à l'école d'escalade .
Dans ce cas ne pas cocher la cotisation mur

Validité de la licence
 La licence est valable jusqu'au **30 septembre 2026** à minuit. La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au **31 octobre 2026**.

Informations principales

Qualité #	Complément	Messagerie Electronique
Nom	Bâtiment	Téléphone mobile
Prénom	N° rue	Téléphone domicile
Né(e) le 10/07/2012	Localité	Téléphone travail
Nom de naissance	CP / ville	En cas d'accident (TEL)
(S'il diffère du nom)	Pays	En cas d'accident (QUI)
Pay de naissance #		
Ville de naissance		

Représentants légaux

En qualité de	En qualité de
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Mail	Mail
Tél.	Tél.
Complément	Complément
Bâtiment	Bâtiment
N° rue	N° rue
Localité	Localité
Code postal	Code postal
Pays	Pays
	Ville

Tarifs

Licence	56,00 €
Assurances complémentaires	19,60 €
Abonnement La Montagne et l'Alpinisme	24,00 €
Autres	0,00 €
Total	99,60 €

Activités pratiquées

- ALPINISME
- CANYON
- CASCADE DE GLACE
- ESCALADE
- MARCHE NORDIQUE
- RANDONNÉE
- RAQUETTES
- SKI ALPIN
- SKI NORDIQUE
- SKI DE RANDONNÉE
- SLACKLINE
- SPELEOLOGIE
- SNOWBOARD
- TELEMARK
- TRAIL
- VELO DE MONTAGNE
- VIA FERRATA
- SPORTS AERIENS

A des fins de statistiques uniquement

Données personnelles

La FFCAM a besoin de recueillir les informations du présent formulaire pour la gestion administrative de votre licence sportive. Elles sont destinées aux gestionnaires de la FFCAM, aux personnes habilitées de votre club, aux prestataires (informatique, routage, assurances) et leurs éventuels sous-traitants, et éventuellement aux partenaires de la FFCAM sauf opposition de votre part.

J'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par la FFCAM.

Je souhaite recevoir des informations des partenaires de la FFCAM

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 332-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de ma honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris ce contrôle

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vosdonnees@ffcam.fr

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne / questionnaire santé

Pour les mineurs, Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, pour l'obtention d'une licence.

J'atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du **questionnaire de santé du mineur**.

A défaut de réponse négative à toutes les questions, je fournis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne datant de moins de 6 mois et je m'engage à l'adresser à mon club.

Assurances

Je veux avoir pris connaissance de la notice d'information assurance intitulée "Licence assurance - Récapitulatif des garanties saison 2025 - 2026"

Je reconnais avoir été informé par la Fédération Française des clubs alpins et de montagne de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours.

J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la [notice d'information](#) et qui couvre, dans les limites indiquées les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.

Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.

J'accepte l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union européenne & Maroc proposée par la FFCAM au tarif de 19,60 €

Je refuse l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union européenne & Maroc

Revues

L'abonnement au magazine *La Montagne et Alpinisme* est pré coché. Si vous ne souhaitez pas l'abonnement, vous pouvez le décocher.

Abonnement au magazine *La Montagne et Alpinisme* (4 Numéros, 24,00 € France, 29,00 € Etranger)

Abonnement promotionnel aux revues *La Montagne et Alpinisme* et *Revue Pyrénéenne* (France : 34 € au lieu de 40,25 € ; Etranger : 42,75 € au lieu de 49 €)

Activités de votre club

École d'escalade

À cocher pour un adhérent inscrit à l'école d'escalade

Cotisation mur

Cotisation due par tous les adhérents, fréquentant le mur d'escalade, ayant plus de 14 ans au jour de l'inscription (SAUF jeune inscrit à l'école d'escalade).

Etape suivante

Contrôler les tarifs: Ils dépendent du choix ou non de l'assurance de personne ainsi que de l'abonnement à la revue *La Montagne*.

Il ne reste plus qu'à cocher « Etape suivante » à et procéder au règlement par carte bancaire en toute sécurité en suivant les modalités imposées par votre banque.